

## communiqué

### **refus de l'initiative neuchâteloise «Avenir des crêtes» un signal clair en faveur de l'éolien suisse**

La direction des Services industriels de Lausanne (SiL) et le Conseil d'administration de SI-REN SA se réjouissent du résultat du vote des Neuchâtelois qui ont approuvé à 63,65% le contre-projet proposé par le Conseil d'Etat à l'initiative « Avenir des crêtes ». L'acceptation de l'initiative aurait rendu problématique une planification rationnelle des projets éoliens dans le canton de Neuchâtel. Ce résultat est un signal positif pour le développement éolien en Suisse et pour le programme de transition énergétique de la Confédération basé sur la mise en valeur des différentes sources d'énergies renouvelables locales.

Le concept éolien plébiscité par les Neuchâtelois permettra de produire 200 millions de kWh par an, soit 20% de la consommation totale d'électricité du canton ou 70% des besoins électriques des ménages. Il apportera une contribution significative à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 soumise par le Conseil fédéral au Parlement.

Le résultat du vote neuchâtelois montre qu'une planification cantonale qui clarifie les arbitrages entre préservation du paysage et production d'électricité permet d'obtenir l'adhésion d'une majorité de la population. Le peuple est allé au-delà des perspectives sectorielles et a choisi un équilibre profitable à l'intérêt public. Les électeurs ont attesté de l'utilité et de la crédibilité d'une planification éolienne à long terme.

Comme c'est le cas à Neuchâtel, la planification vaudoise a également prévu des zones d'exclusion pour protéger les sites d'intérêt majeur et retenu un nombre de parcs limité, de sorte à concentrer la production éolienne et éviter un mitage du territoire.

SI-REN SA mène le projet EolJorat Sud au Chalet-à-Gobet, sur territoire communal lausannois, intégré dans la planification éolienne vaudoise et reconnu comme particulièrement équilibré et abouti. Le projet a été mis à l'enquête en fin d'année 2013. Les séances avec les opposants sont achevées et un préavis municipal présentant le plan partiel d'affectation « EolJorat secteur Sud » devrait être proposé au Conseil communal dans le courant de l'été 2014.

Le vote neuchâtelois renforce la confiance du Conseil d'administration de SI-REN quant à l'adhésion populaire à l'énergie éolienne, et singulièrement au projet EolJorat Sud.

SI-REN SA  
Les Services industriels de Lausanne

#### **Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Jean-Yves Pidoux, président du conseil d'administration de SI-REN SA et directeur des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00**

Lausanne, le 19 mai 2014

*SI-REN SA est une société appartenant à 100% à la Ville de Lausanne. Elle mène des projets de production d'énergie renouvelable dans les domaines du solaire photovoltaïque (objectif : +3GWh/an durant 10 ans), de l'éolien (projet EolJorat Sud, 80 GWh), de la biomasse (participation à la société Palézieux Bio-énergies SA, 1 GWh) et de la géothermie profonde (projet AGEPP à Lavey). La société travaille en proche collaboration avec les SiL.*